

Les biodéchets sont des ressources

Les biodéchets sont des déchets valorisables alors sortons-les de nos poubelles !

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets s'effectue à la source en vue de leur valorisation, mais l'Agglo, dans sa volonté d'anticipation, a mis en place dès juin 2023 une expérimentation de collecte des déchets alimentaires sur inscription. 5 colonnes biodéchets ont été installées sur le territoire, 1 par commune. Et les premiers résultats sont très encourageants : 2,4 tonnes ont été collectées depuis le lancement de l'expérimentation pour 164 habitants inscrits. Continuons sur cette lancée !



L'Agglo propose 3 solutions pour trier les biodéchets :

- Pour acquérir un composteur individuel en bois

L'Agglo met à disposition des composteurs individuels en bois à prix réduit. Deux tailles sont disponibles selon la composition du foyer : un premier composteur d'une capacité de 300L à 25€ (pour un foyer de 1 à 3 personnes) et un second de 570L à 30€ (pour un foyer de 4 personnes ou plus). L'Agglo prend en charge plus de la moitié du coût d'achat de ces composteurs. Rendez-vous sur le site de l'Agglo dans la partie « gestion des déchets » pour faire une demande de composteur individuel via le lien de réservation.



- Pas la possibilité ou l'envie d'avoir un composteur dans le jardin

Il suffit de déposer les déchets organiques dans une colonne biodéchets en Point d'Apport Volontaire (PAV-Biodéchets). Les points d'implantation des PAV-Biodéchets du territoire sont consultables sur le site internet de l'Agglo. Une fois collectés, ces biodéchets sont compostés et permettent de combler en partie le besoin d'amendements organiques naturels des terres agricoles.

- Pour faire l'expérience d'une gestion partagée du compostage des biodéchets

Dans certains quartiers du territoire, des composteurs collectifs sur des sites dits de compostage partagés ont été installés. Pour venir y déposer les biodéchets, il suffit de se rendre sur le site internet

de l'Agglo dans la partie « gestion des déchets » et s'inscrire via lien de demande de participation à un site composteur partagé.

Pour la création d'un site de compostage partagé dans un quartier : Ce projet doit être porté par un référent et 10 foyers d'un même quartier au minimum. Il suffit au référent de faire la demande via le formulaire dédié qui se trouve sur le site internet de l'Agglo dans la partie « Gestion des déchets ».

Nos déchets alimentaires sont de vraies ressources, soyons sélectifs et trions-les !

Contact presse Les Sorgues du Comtat



Christelle HENGY

Chargée de communication

04 90 61 15 50

christelle.hengy@sorguesducomtat.fr

www.sorguesducomtat.fr

Lola HOLODIUK

Cheffe de la Nouvelle Politique Déchets

04 90 61 15 50

lola.holodiuk@sorgues-du-comtat.com

www.sorgues-du-comtat.com